

AEROCLUB DU BEAUVAISIS

Vol d'Initiation – Vols de découverte - Baptême de l'air

L'Aéroclub du Beauvaisis transporte des particuliers à l'occasion de vol d'initiation, de vol de découverte et de baptêmes de l'air dans le cadre de responsabilités définies dans les limites du contrat d'assurance souscrit par l'ACB en qualité d'exploitant des aéronefs dont il est propriétaire pour les besoins de ces vols d'initiation, de découverte et de baptême de l'air.

Les vols seront effectués conformément au décret N 98 884 du 28 septembre 1998 complétant le livre V du code de l'aviation civile et relatif aux aéro-clubs.

Le participant est tenu de se conformer aux règlements en vigueur, tels que ceux relatifs aux formalités de police, douane et santé.

Le participant est tenu de remplir intégralement ce document et de le remettre au pilote avant le vol.

Section à remplir pour un Participant mineur

AUTORISATION PARENTALE

(partie remplie par un responsable parental pour les mineurs)

Je soussigné (Nom et Prénom)

Père / Mère ou Tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

De l'enfant (Nom et Prénom)

Autorise celui-ci à effectuer un vol d'initiation, un vol de découverte ou un baptême de l'air conformément au décret N 98 884 du 28 septembre 1998 complétant le livre V du code de l'aviation civile et relatif aux aéro-clubs, avec l'ACB.

Déclare avoir pris connaissance des conditions de transport et des responsabilités du transporteur et dégager celui-ci de toute responsabilité n'entrant pas dans le cadre des conventions ci-dessus référencées.

Pour les enfants mineurs, la signature des deux parents est obligatoire, pour les personnes placées sous tutelle, la signature du tuteur est obligatoire.

Signataire

Nom
Prénom
Lien de parenté
Fait à
Le :

Signataire

Nom
Prénom
Lien de parenté
Fait à
Le :

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

Signature précédée de la mention
"lu et approuvé"

